



Les lauréats de l'Ecole Publique de Kona Djenai (Arrondissement de Belej)

Les trois derniers établissements scolaires concernés ont reçu leurs dons du 9 au 21 septembre. Il s'agit des écoles publiques de Tchabal-Sile I (Arrondissement de Touboro), Groupe I-A de Meiganga (Arrondissement de Meiganga) et Ossoebemva (Arrondissement de Ngomedzap).

Dans les trois écoles publiques concernées, les cérémonies se sont déroulées en présence des élèves, des parents, du corps enseignant et des autorités administratives et traditionnelles dans une bonne ambiance.

Les responsables des différentes écoles ont tous remercié le CPSP pour ce don, qui permet aux enseignants et aux élèves de démarrer l'année scolaire 2015/2016 dans de très bonnes conditions. Pour eux, c'est un appel à plus d'ardeur au travail et un encouragement à toute la communauté éducative des localités concernées.

Le message du CPSP à chaque étape consistait à rappeler que cet appui traduit son souci de voir la jeunesse camerounaise bien formée et bien outillée pour participer au relèvement des défis du Cameroun de demain.

Il convient de rappeler que, comme prévu, les 100 meilleurs élèves de chacune de ces trois écoles ont été

primés pour le compte de l'année scolaire 2014/2015. Tous les récipiendaires ont reçu un sac de classe, une trousse, quatre cahiers de 200 pages chacun, une règle, un taille crayon-gomme, un stylo et un crayon.

Par ailleurs, un paquet minimum a été remis aux enseignants de chaque école, constitué de 06 registres de 600 pages, 20 rames de papier, 05 boîtes de stylo, 10 règles pour tableaux, 12 boîtes de craie blanche, 07 boîtes de craie multicolore et 10 brosses de tableau (effaçoirs).

Enfin, un dépliant présentant les activités du CPSP a été distribué aux personnes présentes aux cérémonies de remise des dons dans les trois écoles. Avant notre départ de chacune de ces écoles, certaines personnes présentes, qui avaient déjà pris connaissance du contenu du document nous ont posé des questions montrant leur intérêt pour les activités du CPSP.

Il convient de rappeler que les neuf autres établissements scolaires retenus dans le cadre de cette opération ont reçu leurs dons en juin 2015. Il s'agit des écoles publiques d'Elon (Batschenga), Nkol-Medjap (Ngoumou), Nkol-Ngok (Mbankomo), Esselegue (Bélabo), Talla (Kribi I), Mpalla (Kribi II), Groupe II de Soa (Soa), Ndokayo II (Bétaré-Oya), et Kona-Djenai (Belej).

## Ce qu'ils pensent de La Lettre du CPSP

**Le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières**

« Cette publication m'a permis d'apprécier les activités menées par votre Comité à travers les faits et actions cadrant avec les missions du CPSP ».

**Le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales**

« Je vous renouvelle mes félicitations pour son riche et dense contenu ainsi que mes sincères remerciements ».

**Le Ministre du Développement Urbain et de l'Habitat**

« J'ai l'honneur de vous adresser mes sincères remerciements et mes encouragements à l'équipe rédactionnelle pour la bonne qualité de cette publication ».

**Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale**

« Je tiens à vous adresser mes sincères félicitations quant à votre détermination à promouvoir les activités du Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines dont l'importance et la contribution au développement de notre pays ne sont plus à démontrer ».

**Le Directeur Général de la Société Nationale de Raffinage (SONARA)**

« Permettez moi de féliciter vos services compétents pour le contenu et la qualité rédactionnelle ».



## Les équipements de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures acquis par le CPSP définitivement réceptionnés

C'était du 29 septembre au 5 octobre à Douala, Limbé et Kribi



Un bac de stockage des déchets d'hydrocarbures, acquis par le CPSP

### Le mot du Président

#### Le CPSP toujours actif dans la lutte contre les pollutions dues aux hydrocarbures

Les équipements de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures, récemment acquis par le CPSP, ont été définitivement réceptionnés du 29 septembre au 5 octobre.

Déjà positionnés dans les Bases Navales de Douala, Limbé et Kribi, ces équipements viennent renforcer les actions déjà menées par le CPSP dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH).

Au-delà des actions qui concourent à une meilleure protection de notre environnement, le CPSP s'est déployé sur d'autres fronts au cours des trois derniers mois.

En effet, en plus de ses missions régaliennes, le CPSP a mené, dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale, des actions en faveur des établissements scolaires de certaines localités situées dans le corridor du Pipeline Tchad/Cameroun.

Il s'agit d'une part, de la remise d'un don en matériel informatique et consommables et d'un groupe électrogène au Collège d'Enseignement Technique, Industriel et Commercial (CETIC) de Melondo (Arrondissement de Mvengue) et d'autre part, de l'achèvement du programme de l'exercice 2015, de remise des prix d'excellence aux écoles publiques.

Ces actions sociales constituent une contribution du CPSP à l'éducation de la jeunesse camerounaise, dans la mesure des moyens disponibles.

Ces sujets, ainsi que d'autres portant sur l'activité du CPSP, sont développés dans ce numéro de « La Lettre du CPSP ». Merci à tous les lecteurs pour leur appréciation et les mots d'encouragement adressés au CPSP pour les éditions antérieures et bonne lecture.

**Adolphe Moudiki**  
Administrateur Directeur Général de la SNH  
Président du CPSP

Ces équipements sont constitués de barrages de confinement et accessoires d'ancrage, de récupérateurs d'hydrocarbures et moyens de pompage associés, des équipements de nettoyage et produits de lavage, d'absorbants d'hydrocarbures et de bacs de stockage pour eaux polluées et déchets d'hydrocarbures.

Il convient de rappeler que ces équipements lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures, acquis auprès de la société LE FLOCH DEPOLLUTION à l'issue d'un Appel d'offre international, avaient été acheminés vers les

Bases les Bases Navales de Douala, Limbé et Kribi, en juillet 2014.

Le CPSP a organisé en janvier 2015, en relation avec le Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentation sur les Pollutions Accidentelles des Eaux (CEDRE), une formation pratique du personnel des Bases Navales de Douala, Limbé et Kribi, sur l'utilisation de ces équipements dans la gestion des pollutions dues aux hydrocarbures.

L'acquisition de ces équipements s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH).

### Le PNLDAH en bref

Le Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH) est un document de référence, adopté par décret présidentiel le 29 octobre 2009.

Il rappelle le cadre légal et réglementaire de gestion de l'environnement au Cameroun, y compris les conventions internationales signées par la République du Cameroun et se rapportant à la protection de l'environnement.

Il identifie les sources potentielles de déversements accidentels d'hydrocar-

bures en territoire camerounais y compris la zone maritime.

Le PNLDAH présente l'organisation du Cameroun pour la lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures, ainsi que les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans ce domaine. Enfin, il répertorie non seulement les personnes à contacter, ainsi que leurs coordonnées, en cas de déversement d'hydrocarbures, mais également les ressources matérielles disponibles en termes d'équipements de lutte au Cameroun.

## Les bons chiffres du Pipeline Tchad/Cameroun



Enlèvement de pétrole brut au Terminal Komé-Kribi 1

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre, 41 enlèvements de pétrole brut ont été effectués au Terminal Komé-Kribi 1, pour un volume cumulé de 38,56 millions de barils, générant pour le Cameroun un droit de transit de 50,13 millions de dollars US, soit 29,54 milliards de FCFA (1 dollar US = 589,225 FCFA, au cours de la période concernée).

Les revenus au titre du droit de transit connaissent une hausse de 68,51% par rapport à la même période de l'année précédente, en raison des effets cumulés de l'augmentation des quantités enlevées, du fait de l'activité de nouveaux expéditeurs, (augmentation de 11,95 millions de

barils, soit 39,91% de plus) et du renchérissement du Dollar US vis-à-vis de l'Euro.

Depuis le début de l'exploitation du Pipeline le 03 octobre 2003, la quantité cumulée de brut déjà exportée s'élève à 557,06 millions de barils. Le droit de transit correspondant est de 299,90 millions de dollars US, soit environ 154,39 milliards de FCFA (1 dollar US = 514,82 FCFA, au cours de la période concernée).

### La Lettre du CPSP

**Est l'organe de liaison des administrations camerounaises impliquées dans les travaux de construction, d'exploitation et d'entretien des pipelines.**

## Le CPSP remet un don au CETIC de Melondo

La cérémonie s'est déroulée le 23 octobre dans l'enceinte de l'établissement scolaire situé dans l'arrondissement de Mvengue.

La remise du don s'est déroulée dans une ambiance empreinte de convivialité, entretenue par des animations des élèves très enthousiastes, de l'établissement.

Elle s'est déroulée en présence d'un représentant du Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mvengue, d'un Député de la localité, d'un représentant du Délégué Département des Enseignements Secondaires de l'Océan, des Autorités traditionnelles et religieuses de la localité, du Directeur de l'établissement, du corps enseignant, des élèves et leurs parents.

Les différents responsables, qui ont pris la parole au cours de la cérémonie, ont remercié le CPSP pour ce



Le matériel remis au CETIC de Melondo par le CPSP

don, qui permettra au Collège d'Enseignement Technique, Industriel et Commercial (CETIC) de Melondo de faire un bond important vers les nouvelles technologies de l'information et de la communication et d'être alimenté en énergie électrique, la localité n'étant pas connectée au réseau ENEO.

Il convient de relever que le don du CPSP était constitué de matériel informatique et de consommables (un ordinateur, une imprimante couleur, un photocopieur, quarante rames de papier, huit cartouches d'encre, deux toner pour copieur), ainsi que d'un groupe électrogène diesel.

## Le CPSP participe aux réunions statutaires des FIPOL

Des représentants du Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines ont pris part aux travaux, qui vont se dérouler du 19 au 23 octobre à Londres (Grande-Bretagne)

Ces réunions statutaires des Fonds Internationaux d'Indemnisation des Dommages dus à la Pollution par les Hydrocarbures (FIPOL) ont principalement porté sur l'adoption du rapport final du septième Groupe de travail inter-session chargé de l'examen de la question de la redéfinition du terme « Navire », qui vise à rendre éligibles aux FIPOL, les sinistres causés par les navires citernes flottants.

La question du remboursement aux Etats membres des FIPOL de la Taxe sur la Valeur Ajoutée liée aux prestations réalisées dans le cadre de la gestion de sinistres a également été évoquée au cours de ces réunions des FIPOL.



Les FIPOL œuvrent pour la préservation de l'environnement marin et côtier

Le CPSP était représenté à ces réunions par son Secrétaire Permanent, Roger Samuel Minkeng, et le Chef de la Section Environnement, Tracé

et Sécurité, Christian Nsom, au sein d'une délégation conduite par le Haut-Commissaire du Cameroun au Royaume-Uni.

## The International Oil Pollution Compensation Funds (IOPC) in brief

### The International Regime

The IOPC Funds are three inter-governmental organizations (the 1992 Fund, the Supplementary Fund and the 1971 Fund) established by States for the purpose of providing compensation for victims of oil pollution damage resulting from spills of persistent oil from tankers.

### The legal framework

The international regime of compensation for damage caused by oil pollution is currently based on two international conventions: the 1992 Civil Liability Convention (1992 CLC) and the 1992 Fund Convention. These Conventions were adopted under the auspices of the International Maritime Organization (IMO), a specialised agency of the United Nations.

The 1992 Civil Liability Convention provides a first tier of compensation which is paid by the owner of a ship which causes pollution damage.

Under the 1992 Civil Liability Convention, the shipowner has strict liability for any pollution damage caused by the oil, i.e. the owner is liable even if there was no fault on the part of the ship or its crew. However, the shipowner can normally limit his financial liability to an amount that is determined by the tonnage of the ship. This amount is guaranteed by the shipowner's liability insurer.

Normally, the Conventions only apply to tankers carrying persistent oil as cargo. However, under certain circumstances, the Conventions also apply to spills from unladen tankers. The 1992 Fund Convention provides a second tier of compensation which is financed by receivers of oil in States Parties to the Convention after sea transport.

The 1992 Fund was set up in 1996 when the 1992 Fund Convention entered into force.

A Protocol to the 1992 Fund Convention adopted in 2003, the Supplementary Fund Protocol, provides an extra layer of compensation via the Supplementary Fund, which was set up in March 2005. Membership of this Fund is open to any State that is a Member of the 1992 Fund.

States which ratify these legal instruments must implement them into their national law. National legislation should identify, inter alia, the government authority responsible for the submission of oil reports and include provisions for the identification of any person in that State who is liable to contribute. It may also cover sanctions for non-payment of contributions. States must also ensure that the national legislation is updated in line with the amendments to the limitation amounts made in 2003, and that it stipulates which national courts have jurisdiction to hear claims for compensation under the Conventions.